

Consignes générales à l'attention des étudiants de la Faculté des Sciences du Sport dans le cadre des examens universitaires (liste non exhaustive)

Il est rappelé à tout candidat aux épreuves écrites d'un examen de l'enseignement supérieur qu'il doit :

- Être inscrit administrativement à l'Université Paris Saclay pour l'année en cours.
- Se présenter devant la salle d'examen au minimum 20 minutes avant le début d'épreuve et être en possession de son justificatif d'identité d'une part (Carte étudiante /CNI/ Passeport) et d'autre part, de son matériel de composition (stylos en évitant les stylos type Frixlon, correcteur type blanco, colle...).
- Déposer ses effets personnels : sac, manteau, casquette et autre, mais aussi smartphone et tout autre moyen de communication/information, montre ou tout objet connecté, à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s).
- Composer à la place qui lui a été assignée, utiliser exclusivement les documents et/ou matériels autorisés et ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve.
- Au cas où le candidat rencontre des difficultés sur son numéro de place en salle d'examens, il doit s'adresser au responsable de salle dès que possible.
- Emarger en début d'épreuve après vérification de son identité, et en fin d'épreuve avec **l'obligation de déposer une copie, même vierge.**
- **La sortie de la salle d'examen doit être effectuée selon les consignes du/des surveillant(s), en silence, au minimum 1 h 00 après le début de l'épreuve, et est définitive.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le non-respect des consignes relatives aux examens (règlement des études - 5. règlement des examens p.16) et/ou le fait de troubler le bon déroulement d'une épreuve peut faire l'objet d'un procès-verbal de suspicion de fraudes.

